

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 janvier 2022**  
~~~~~

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES
AVENUE DU ROSAIRE COMMUNE DE MONTPEYROUX
DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 janvier 2022 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 13 janvier 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Robert SIEGEL, Mme Monique GIBERT, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALY - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. José MARTINEZ à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Martine LABEUR à Mme Marie-Hélène SANCHEZ.

Excusés

M. René GARRO, M. Laurent ILLUMINATI.

Absents

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 46	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L 5211-17 qui prévoit notamment que l'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes ; que les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 en date du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier ses compétences « eau » et « assainissement » ;

VU le rapport d'études de Projet réalisé et rédigé par le bureau d'études SERI définissant les caractéristiques techniques et financières des réseaux d'eau potable et d'eaux usées Avenue du Rosaire sur la Commune de Montpeyroux ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 9 décembre 2021.

CONSIDERANT que les travaux de réhabilitation consistent à renouveler les canalisations d'assainissement et d'eau potable qui présentent des désordres et des dysfonctionnements par une conduite en Grés DN200 et une conduite fonte en DN 150 sur un linéaire d'environ 210 ml en assainissement et 185 ml en eau potable avec la reprise des branchements,

CONSIDERANT l'estimation du coût global du projet qui s'élève à 280 000 € HT soit 336 000 € TTC,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'adopter le projet de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées Avenue du Rosaire sur la Commune de Montpeyroux évalué à 280 000 € HT, conformément au plan de financement ci-annexé,
- de solliciter les demandes de subventions auprès des financeurs concernés : Département, Agence de l'Eau,
- d'autoriser le Président, à modifier si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux d'assainissement,
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble de formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2769
Publication le 25/01/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 25/01/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220124-5677-DE

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Plan de financement prévisionnel
PROJET : renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable Avenue du Rosaire MONTPEYROUX

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
travaux	250 000 €	%	AERMC	140 000 €	50%
études	30 000 €	%	Conseil départemental de l'Hérault	84 000 €	30%
Poste 3	- €	%			
xxx	- €	%			
xxx	- €	%			
xxx	- €	%			
xxx	- €	%	PART FINANCEURS	224 000 €	80%
xxx	- €	%	PART AUTOFINANCEMENT	56 000 €	20%
TOTAL HT	280 000,00 €	100%	TOTAL HT	280 000,00 €	100%